

**AVIS DE FONCTIONNEMENT 2024 - n°24-051
ABROGEANT L'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE LA DE
LA PETITE CRECHE HALTE-GARDERIE ITINERANTE « KARAPAT
USSES ET RHONE » A CHENE-EN-SEMINE**

LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,
Vu la demande d'autorisation de fermeture formulée par l'Association « KARAPAT » en date du 8 décembre 2023,

AUTORISE SELON L'ARTICLE SUIVANT

Article 1 : LE GESTIONNAIRE

Considérant la décision du gestionnaire de fermeture sur la commune de Chêne-en-Semine, de la halte-garderie itinérante « Karapat Ussets et Rhône » à compter du 15 mars 2024, l'autorisation de fonctionnement du 22 décembre 2023 relatif au fonctionnement de la structure est abrogée sur cette commune.



21 avenue de Genève
CS 89027
74987 ANNECY CEDEX 9

www.caf.fr

Annecy, le 15 mars 2024

f Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
de Haute-Savoie

Olivier PARAIRE

Murielle NICOD
Directrice Adjointe
CAF de la Haute-Savoie

